

Identité

Statut : Zone spéciale de conservation

Date de transmission du site : 30/4/2002

Date de l'arrêté de désignation : 2/9/2010

Communes concernées par le site : Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecy et Vert-le-Petit

Surface du site : 396,6 ha

Approbation du document d'objectifs (DOCOB) : 14/12/2007

Structure porteuse : Conseil départemental de l'Essonne

Animateur : Conseil départemental de l'Essonne

Président du comité de pilotage : Président du Conseil départemental de l'Essonne

Description du site

Le site Natura 2000 des "Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine" est situé sur la vallée de la rivière Essonne et sur la vallée de la Juine (affluent de l'Essonne) pour le marais d'Itteville. Il s'agit de marais tourbeux alcalins de fond de vallée, milieu rare et menacé dans le bassin parisien. Par ailleurs, il constitue la plus grande zone humide du département de l'Essonne. L'Essonne et la Juine, qui assurent une grande partie des apports en eau des sites, sont des rivières de nappe, à faible pente, qui jouissent d'un régime hydrologique d'une grande régularité.

L'ensemble du site Natura 2000 fait partie des Espaces naturels sensibles (ENS) de l'Essonne. Ainsi les marais de Misery, de Fontenay-le-Vicomte et de Fontenay aval sont la propriété du Département de l'Essonne qui en assure la préservation et la gestion au titre de la politique départementale des ENS. De plus le reste des sites, notamment le Marais d'Itteville, est inclus dans la zone de préemption du Département qui, à ce titre, pourra en faire l'acquisition à moyen ou long terme. La mise en œuvre de la politique départementale des ENS est à la charge du Conservatoire des Espaces naturels sensibles (CENS) qui assure la gestion des marais départementaux.

Crédit photo : CENS



Descriptif des habitats et/ou espèces présents sur le site

37 espèces animales d'intérêt communautaire, ont été observées au moins une fois sur les sites entre 2002 et 2019 (65 % des espèces observées en 2019), en grande partie lors des suivis annuels réalisés par le CENS et les associations locales.

Pour la ZSC des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine :

- 9 habitats d'intérêts communautaires, identifiés lors des relevés phytosociologiques réalisées par l'IEA en 2019 ;
- 9 espèces animales (aucune espèce végétale).

Les habitats d'intérêt communautaire du site

Libellé officiel de l'habitat	Libellé simplifié de l'habitat	Code Natura 2000	Surface (Ha)	Etat de conservation	Menaces principales (non exhaustif)
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		3140	0,56 ha	Moyen	Cette végétation principalement menacée par l'aménagement, l'artificialisation et la dégradation des grèves, l'eutrophisation par pollution des eaux de la nappe, le drainage des zones humides et les comblements des dépressions inondables (empiérement...).
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		3150	53,66 ha	Très bon	Ces végétations sont principalement menacées par l'eutrophisation et la pollution des eaux, la canalisation et l'aménagement des cours d'eau, l'atterrissement naturels des plans d'eau, le drainage et le comblement des zones humides et également par l'envahissement des espèces exotiques envahissantes.
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		3260	6,58 ha	Bon	Cette végétation est menacée par l'eutrophisation et la pollution des cours d'eau, leur canalisation et leur aménagement, la navigation fluviale, l'atterrissement naturel des plans d'eau et l'envahissement par des espèces exotiques envahissantes.
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p</i> et du <i>Bidention p.p.</i>		3270	0,4 ha	Moyen	Cet habitat est principalement menacé par la modification de la dynamique et la rectification des cours d'eau, l'eutrophisation par pollutions des eaux de la nappe et l'envahissement par les xénophytes.
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		6410	1,83 ha	Moyen	Cette végétation est menacée par l'intensification (fertilisation, surpâturage...) ou l'abandon des pratiques agro-pastorales, le drainage des zones humides, en vue de plantations, et l'eutrophisation par pollution des eaux de la nappe.
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à		6430	13,42 ha	Bon	Cette végétation est principalement menacée par l'intensification des pratiques agricoles ne laissant plus la place aux zones de transition, le drainage des zones humides

alpins					notamment en vue de plantations, l'eutrophisation par pollutions des eaux des nappes, la modification du régime hydrique des cours d'eau et l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes.
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		6510	4,13 ha	Moyen	Cette végétation est principalement menacée par la disparition de l'élevage au profit des cultures et des villes, la banalisation par intensification des pratiques agricoles (fertilisation, nombre de fauches, pâturage, sursemis) et enfin à l'abandon de ces secteurs entraînant la fermeture des milieux.
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>		7210	1,14 ha	Moyen	Cet habitat est principalement menacé par la fermeture du milieu par dynamique naturelle, le drainage des zones humides, en vue de plantations, et l'eutrophisation par pollution des eaux de la nappe.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		91EO	76,53 ha	Très bon	Cette végétation principalement menacée par des atteintes d'origine anthropique telles que la modification du régime hydrologique conduisant à limiter les crues et abaisser la nappe, les pollutions diffuses des cours d'eau ainsi que les drainages et les transformations en peupleraies ou en cultures.

Signaler d'une * quand habitat prioritaire

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Espèces		Code Natura 2000	Effectifs sur le site(*)	Etat de conservation	Menaces principales
Nom français	Nom latin				
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	Non spécifié – repéré lors des enregistrements	Non spécifié	Fermeture des sites souterrains, Rénovation et/ou traitement des charpentes entraînant la disparition des gîtes estivaux, Disparition des habitats de chasses suite à l'intensification des pratiques agricoles ou forestières (disparition des haies, enrésinement, abandon de l'élevage extensif), Mortalité due au trafic routier.
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Non spécifié – repéré lors des enregistrements	Non spécifié	Les menaces potentielles pesant sur l'espèce concernent principalement la conversion des peuplements autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers de la monoculture intensive d'essences importées, notamment de résineux. Différents facteurs de mortalité pour les insectes nocturnes sont susceptibles d'impacter de manière indirecte les chiroptères. On peut citer : les traitements phytosanitaires, les éclairages publics ou encore le trafic routier.
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Non revu depuis 2001	Non spécifié	Les principales menaces pesant sur le Triton crêté sont essentiellement liées à l'intensification de l'agriculture qui entraîne la disparition des habitats terrestres et aquatiques. Ainsi les remembrements sont souvent à l'origine de l'arrachage de haies ou de bosquets, du comblement des mares ou encore du drainage de zones humides. La disparition des prairies au profit de champs cultivés est également en cause. La pollution et l'eutrophisation des points d'eau touchent spécifiquement les larves, tout comme l'introduction de poissons carnivores (Perche soleil notamment).
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	5339	Nombreux individus	Très bon	Les menaces pouvant affecter les populations de Bouvières sont identiques à celles pouvant affecter les moules d'eau douce : pollution, transformations physiques des cours d'eau, introduction d'espèces piscicoles étrangères.
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	1149	2 individus	Moyen	Les principales menaces portent sur son biotope du fait des travaux de curage, de draguage et de la pollution du sédiment.
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	6199	Non spécifié	Très bon	L'Écaille chinée n'est pas menacée en France.
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Non spécifié	Moyen	Les raisons expliquant la chute des effectifs du Lucane cerf-volant

					<p>sont le dessouchage de plus en plus fréquent ainsi que l'élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois mort au sol et du bocage qui constituent les biotopes de l'espèce ainsi qu'une source d'alimentation.</p>
Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	1016	Pas d'individu vivant trouvé	Moyen	<p>Les menaces pesant sur cette espèce sont très males documentées. On peut citer l'altération des zones humides ou encore l'embroussaillage consécutif à la déprise agricole. Le pâturage lui est défavorable car il limite le couvert herbacé et détériore la litière.</p>
Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	1014	Pas d'individu vivant trouvé	Moyen	<p>Les menaces pesant sur cette espèce sont très mal documentées. On peut citer l'altération des zones humides liée au drainage, aux modifications des conditions hydrologiques, à la pollution et à l'eutrophisation des eaux ou encore à la pression de pâturage.</p>

- (*) Pour l'avifaune : préciser les effectifs et le statut (Hivernants, migrants, nicheurs, etc.). Pour les espèces de la directive Habitats : précision des effectifs si connus.

- Signaler d'une * quand espèce prioritaire

Evaluation des incidences Natura 2000

Les projets susceptibles d'avoir un effet significatif sur le site Natura 2000 ou à proximité doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences argumentée et conclusive.

Les **3 listes** (liste nationale, liste locale 1, liste locale 2) énumérant pour chacune les plans, projets, travaux et activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 et les **outils d'accompagnement** mis à disposition (formulaire d'évaluation préliminaire,....) sont disponibles sur les sites Internet suivants :

- DRIEAT : [DRIEAT Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://developpement-durable.gouv.fr) rubrique réseau Natura 2000-Evaluation des incidences
- DDT 91 : [Natura 2000 en Essonne / Natura 2000 / Milieux naturels - Biodiversité / Environnement, risques naturels et technologiques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans l'Essonne](#)

Pour en savoir plus

Contact :

- structure porteuse : Conseil départemental de l'Essonne
- animateur : Julien Daubignard
- adresse : Conservatoire des Espaces naturels sensibles – Hôtel du Dpt – Bd de France – 91000 EVRY-COURCOURONNES
- tel : 01 60 91 96 86
- mél : jdaubignard@cd-essonne.fr

Suivi de l'animation au niveau régional :

Conseil régional d'Ile-de-France / natura2000@iledefrance.fr

Services Référents Etat :

- Au niveau régional :

DRIEAT/Service référent N2000
natura2000idf@developpement-durable.gouv.fr
Tél secrétariat service nature :01 71 28 45 63

- Au niveau départemental :

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Service Environnement / Natura 2000
BOULEVARD DE FRANCE
91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
Tel : +33 160763303
Mme Delphine Redouane / delphine.redouane@essonne.gouv.fr

Où se procurer le DOCOB :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/buttes-greseuses-de-l-essonne-zsc-fr1100806-a3765.html>

Autres Sources d'information :

- site du Ministère en charge de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr/
Rubrique Natura 2000
- site de la DRIEAT Ile-de-France : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r171.html>
- site Natura 2000 dans le département : [Natura 2000 en Essonne / Natura 2000 / Milieux naturels - Biodiversité / Environnement, risques naturels et technologiques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans l'Essonne](#)
- [site de la structure porteuse / animateur : Conseil départemental de l'Essonne](#)

Fiche créée le : 31 octobre 2022, par : Julien Daubignard